



Stéphane LALLEMENT

Candidat à l'élection
du Conseil National des Barreaux
pour la mandature 2021-2023

Collège ordinal
Circonscription nationale

**Faire du CNB
l'avocat
des avocats**

Bio express

- Avocat à NANTES
- 50 ans
- Prestation de serment : janvier 1995
- Associé au sein d'une SELARL de 4 avocats

Expériences antérieures

- Président de la FNUJA (2001-2002)
- Membre du CNB (2003-2005, 2012-2014, 2018-2020)
- Membre du bureau du CNB (2012-2014)
- Membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Nantes (2010-2015)
- Trésorier de l'Ecole des Avocats du Grand Ouest (2011-2016)

A votre disposition
pour tout échange...

Stéphane LALLEMENT
51 bd de l'Egalité
44100 NANTES
Tél : 02 51 84 50 70
Mail : s.lallement@octaav.fr

Réforme des retraites, loi de programmation pour la justice, atteintes au secret professionnel, crise sanitaire... Jamais sans doute la profession d'avocat n'aura été aussi malmenée qu'au cours de ces derniers mois.

Face à ces attaques et aux inquiétudes qu'elles engendrent, nos confrères attendent de leur instance nationale qu'elle les défende et porte leur voix.

Plus que jamais, le Conseil National des Barreaux se doit aujourd'hui d'être l'avocat des avocats.

Le renouvellement de ses membres ne doit pas freiner l'élan insufflé par la précédente mandature. Pour mener les combats à venir, l'institution doit pouvoir s'appuyer sur une équipe expérimentée et immédiatement opérationnelle.

C'est le rôle attendu du collège ordinal, composé de confrères déjà investis au service de leur profession, et bénéficiant de ce fait d'une particulière connaissance des dossiers.

Le scrutin uninominal permet à chaque électeur de choisir individuellement les 24 hommes et femmes composant la circonscription nationale de ce collège, au regard de leur parcours personnel et de leurs engagements antérieurs.

Tel est le sens de ma candidature.

Fort de l'expérience déjà acquise au sein de nos différentes instances professionnelles (voir ci-contre), je souhaite apporter ma contribution aux multiples chantiers qui attendent le Conseil National des Barreaux au cours des trois années à venir :

- Défendre en toutes circonstances la place de l'avocat : dans l'accès au droit, devant les juridictions, face aux braconniers du droit...
- Promouvoir l'innovation et anticiper l'avenir : présence numérique, nouveaux champs d'activité, modernisation des structures...
- Conquérir de nouveaux marchés en assurant à nos jeunes confrères une formation d'excellence et en dotant notre profession d'une communication à la hauteur de ses ambitions.

Au temps de l'élection succèdera bientôt celui de l'action. A vous de donner au CNB les moyens de réussir !